

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil communal de Renens
du jeudi 6 décembre 2007
à la Salle de Spectacles.**

4^{ème} séance 2007-2008

Séance du jeudi 6 décembre 2007, 19 h.

Présidence de M. Jacques Berthoud, président

Le Président, au nom du Bureau du Conseil, souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers, à la Municipalité, à la presse et au public.

Conformément à l'art. 65 de notre règlement, il prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

63 conseillères et conseillers ont répondu à l'appel.

Sont excusé(e)s :

Mmes	MM.
Marcelle Bourquin	Byron Allauca
Nicole Haas Torriani	Thierry Oppikofer
Claudine Hottiger	Philippe Pache
Rosana Joliat	
Armande Reymond	

Absent-e-s: Mathias Abderhalden, Katia Da Silva, Mady Keita, Cédric Depoisier, Raquel Vega.

Quatre conseillères et conseillers sont arrivé-e-s après l'appel.

Un siège n'est pas encore repourvu.

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président déclare la quatrième séance de l'année 2007-2008 ouverte.

L'ordre du jour a été envoyé dans les délais.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2007.
- 2 Assermentation.
- 3 Modification(s) dans la composition des commissions permanentes.
- 4 Communications de la Présidence.
- 5 Communications de la Municipalité.
- 6 Communications éventuelles de la Commission des finances.
- 7 Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
- 8 Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

- 9 Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.
- 10 Développement du postulat de M. Mady Keita "Cri d'alarme pour jeunes de 18 ans et plus."
- 11 **Budgets 2008 de la Commune.**
 a) de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge.
 b) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy.
 c) de la Commune de Renens.
 Rapport de la Commission des finances.
- 12 **Préavis No 38-2007 - Subventionnement communal de l'immeuble du chemin des Corbettes 5, propriété de la Société Coopérative d'Habitation de Renens (SCHR).**
 M. Michele Scala, président-rapporteur.
- 13 Motions, postulats, interpellations.
- 14 Propositions individuelles et divers.

1 Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2007

Le **Président** ouvre la discussion, qui n'est pas utilisée. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie toutes les intervenantes et intervenants dont les interventions ou rapports doivent être portés au procès-verbal, qui envoient leur texte par courriel, ou en transmettent, faute de mieux une copie à la secrétaire, le jour du conseil ou le lendemain. Cela facilite la tâche de la secrétaire. La collaboration efficace des conseillers est très appréciée.

2 Assermentation.

L'assermentation de M. Ali Ghassem est renvoyée à la prochaine séance.

3 Modification (s) dans la composition des commissions permanentes

Madame Florence Widmer, membre du parti RCDR, démissionnaire de notre Conseil, sera remplacée à la commission de gestion par Madame la conseillère Elodie Golaz. Cette procédure est conforme à l'article 41, alinéa b) du règlement du Conseil.

Le RCDR proposera, en qualité de membre suppléant à la commission de naturalisation, Monsieur le conseiller Hubert Desboeufs.

4 Communications de la Présidence

Première communication: la FEDEVACO (Fédération vaudoise de coopération) appelle à faire un tour à son Marché de Noël Solidaire, organisé en collaboration avec le FEEL et Pôle Sud pour un Noël différent, les 13, 14 et 15 décembre. "Pour cette 1ère édition, vingt-quatre associations y participeront, dont dix de la FEDEVACO: Association Ailleurs Aussi (AAA), Achalay, Atelier des enfants (Ade), Bleu Ciel, Helvetas, Magasins du monde (Mdm), Norlha, Nouvelle Planète, Primavera et To go to Togo."

Deuxième communication: réponse (datée du 7 novembre 2007) de Monsieur le Conseiller fédéral Pascal Couchepin, en réponse à notre courrier du 26 septembre au sujet de la vaccination contre le Papillomavirus humain.

"Monsieur le Président,

Le Conseil fédéral a bien reçu votre courrier du 4 octobre 2007 au sujet de la prévention du cancer du col de l'utérus. Le Département fédéral de l'Intérieur (DFI) a été chargé de vous répondre.

En matière de santé, la prévention joue un rôle prépondérant, et le vaccin contre le virus du Papillome humain représente une réelle avancée dans la prévention du cancer. C'est la raison pour laquelle la Commission fédérale pour les vaccinations, qui assume une fonction consultative auprès du DFI, recommande que les jeunes filles soient vaccinées durant leur adolescence et que pour les jeunes femmes jusqu'à 19 ans le vaccin de rattrapage soit prévu sur une durée de cinq ans.

Le DFI prendra ces prochaines semaines une décision pour la prise en charge de la vaccination par l'assurance obligatoire des soins. Cette prise en charge est souhaitable, mais il faut prévoir des mesures appropriées afin de garantir une vaccination de qualité irréprochable et à un prix aussi avantageux que possible.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée."

Ne nous faisons pas d'illusion, ce n'est pas notre courrier seul, même sous l'impulsion de notre collègue, Madame la conseillère Rosana Joliat, qui aura été le déclic pour une campagne de vaccination d'envergure nationale. Ce n'est pas ces quelques mots couchés sur un papier à lettre, qui a obtenu cet effet. Mais ce courrier, rajouté à d'autres courriers, rajouté à des téléphones, rajoutés à d'autres interventions, bref tout ce remue-ménages aura permis une prise de position, la mise sur pied d'une campagne de vaccination et de nombreuses vies sauvées, Mesdames et Messieurs. Je suis très fier et vous aussi, j'en suis certain, de constater que nous avons osé faire une démarche qui n'avait pas besoin de règlement mais qui avait besoin d'un mouvement du cœur. Et merci, Madame la Conseillère Joliat.

Troisième communication: courrier reçu du Conseil paroissial de l'Eglise Evangélique réformée du canton de Vaud., au sujet de l'accueil des participants à la 30^{ème} rencontre européenne des jeunes organisée par la communauté de Taizè. Les papillons au format A4 sont à vos places et vous donnent les contacts afin de vous permettre d'annoncer vos possibilités d'hébergement.

Quatrième communication: Le président a procédé à la traditionnelle coupe du sapin, qui embaume et embellit la salle.

Quatrième communication: Sortie du second livre de Monsieur Jean-Claude Marendaz, un amoureux de notre région, habitant de Renens et ancien fonctionnaire communal. Son livre se veut plus un recueil de photos qu'un livre d'histoire. M. Marendaz est un collectionneur de cartes postales qui partage sa collection avec tous les habitants de cette région.

Cinquième communication: Au point 13 de l'ordre du jour, nous traiterons :

- L'interpellation de Madame la Conseillère communale Karine Clerc intitulée « Pénurie de salles de gymnastique à Renens ».
- La résolution du groupe Fourmi Rouge par le Conseiller communal Monsieur Jean-Pierre Rouyet intitulée « Pour le soutien au tram dans l'Ouest lausannois »
- L'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis intitulé « La Planta, quel avenir? »
- L'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz, intitulée "Boîtes postales".
- Le postulat de la Conseillère communale Rose-Marie Matti "Domino".
- L'interpellation Veolia par Olivier Barraud.

5 Communications de la Municipalité

Les Conseillers ont reçu les réponses aux interpellations suivantes:

- l'interpellation de Madame Denise Schmid relative aux chiens laissés en liberté dans le parc de Broye,
- l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Pierre Rouyet intitulée "Transports publics ou logique du privé?"
- l'interpellation sur la problématique des déchets déposée par Mme la Conseillère communale Catheline Reymond et consorts,
- l'interpellation de M. le Conseiller communal Olivier Barraud et consorts relative à la création d'un grand pôle électrique romand,
- l'interpellation de M. Thierry Oppikofer sur le nouveau système de ramassage des déchets encombrants,
- l'interpellation de M. le Conseiller communal Michel Brun et consorts concernant le relogement du futur Centre social Régional de l'Ouest lausannois.

Ainsi que la réponse au vœu de M. le Conseiller communal M. Jean-Marc Dupuis au sujet du vaccin contre la grippe pour le personnel communal, et la communication concernant la nouvelle déchetterie intercommunale de Malley.

Y aurait-il d'autres communications?

Mme Marianne Huguenin, syndique annonce que la Municipalité a soutenu le livre de M. Marendaz; elle l'offre en cadeau à chaque conseiller communal, comme le

recevront les nonagénaires de la Commune dès l'année prochaine. Pour le personnel communal, les 18 ans et les naturalisés, nous leur présenterons ce livre, et l'offrirons à ceux qui se déclareront intéressés. C'est un beau livre d'images, un beau livre d'histoire de Renens.

Mme la Syndique fait une communication sur la création d'un bureau à la salle de spectacles. "Jusqu'en juin 2003, l'effectif de la Salle de spectacles comprenait un intendant et deux concierges (3 EPT). Par la suite, le poste d'intendant, occupé par l'animateur de la Ville, a été réduit à 0.4 EPT, dans le cadre d'une réorganisation de la maintenance et de l'entretien de ce lieu. A l'occasion du transfert le 1^{er} juin 2007 de M. Florian Dutoit dans le secteur jeunesse, pour la part de son activité qu'il consacrait à cette intendance, une réflexion en profondeur a été menée quant aux besoins non couverts de la Salle de spectacles (administration, promotion de la salle, encadrement du personnel). Il en est ressorti que la promotion de la Salle de spectacles, la programmation, en dehors des 5 à 6 spectacles de la saison culturelle, l'encadrement du personnel, l'administration en général (réservations, contacts avec les utilisateurs, planification des occupations) étaient insuffisants, ce qui nécessitait un renforcement du poste en temps de travail et en compétences. C'est ainsi que la Municipalité a accepté d'augmenter le taux d'activité de 0,6 EPT, passant de 0,4 à 1 EPT et d'en faire un poste d'administrateur de la Salle de spectacles depuis novembre. Au terme de la procédure de recrutement, c'est la candidature de M. Yves Roulin qui a été retenue pour ses compétences de management, d'administration et sa connaissance du milieu du spectacle. Ce dernier a débuté son activité le 1^{er} novembre 2007. Pour une part marginale de son temps de travail, M. Roulin contribuera également à la bonne marche des Ateliers de la Ville de Renens, heures qui seront facturées à la Fondation des Ateliers. Pour des raisons évidentes de proximité et de bonne maîtrise de ses tâches, il a été demandé que l'administrateur soit basé à la Salle de spectacles. C'est ainsi qu'un bureau est en cours d'aménagement à la place des sanitaires jouxtant la salle de conférence et l'ancienne salle de Municipalité, au premier étage. Ces aménagements seront financés par voie budgétaire. Cette solution a été choisie comme la plus adéquate, compte tenu de la configuration des lieux, du classement du bâtiment et de l'existence de sanitaires au rez-de-chaussée."

Mme Tinetta Maystre, Municipale, donne des informations sur la Gare et son avenir. Le concours d'idées et de projets pour la requalification du secteur de la Gare CFF est arrivé à son terme. Le programme du concours avait été présenté et discuté lors d'une soirée publique en mai. Nous avons le plaisir de vous annoncer que le résultat de ce concours sera également présenté lors d'une soirée publique le 9 janvier, présentation qui sera suivie de dix jours d'exposition des projets déposés, sur la place de la Gare même. Une invitation vous parviendra en bonne et due forme.

Le Président ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) désire réagir à la réponse de la Municipalité à son interpellation du 1^{er} novembre « Transports publics ou logique du privé ? »

"Je vous remercie de la réponse donnée à mon interpellation du 1^{er} novembre à propos du changement de l'entreprise de nettoyage aux TL. Cette réponse ne me satisfait que très partiellement et appelle de ma part les remarques suivantes :

1. Je trouve ahurissant que ce soit par le biais d'une interpellation que le Comité des Direction et le Conseil d'Administration découvrent un changement, pourtant important, dans un contrat de sous-traitance des TL. Même si la Direction des TL qui est seule responsable des décisions de gestion opérationnelle, cette Direction devrait au moins informer systématiquement le Comité de Direction sur des décisions de ce genre.
2. Contrairement à ce qu'il est répondu au point 5), le SEV n'a jamais été informé de l'adjudication par les TL ; ce sont les employé-e-s du nettoyage qui l'ont informé.
3. Il est vrai que la CCT du secteur de nettoyage laisse une place à l'interprétation. Mais la manière d'interpréter les tâches en question comme des travaux légers par l'entreprise ATIKS est scandaleuse. Les travaux dits légers sont l'époussetage et l'aspiration. Le nettoyage des bus des TL n'appartient clairement pas à cette catégorie. Le prétendre est faire preuve de mauvaise foi.
Il faut que la Direction de TL exige de l'entreprise ATIKS de cesser « ce tour de passe-passe » et de revoir les contrats avec ses employé-e-s.
4. Un employeur public comme les TL se doit d'être un employeur modèle et exemplaire. L'optique d'effectuer les travaux de nettoyages par les employé-e-s internes aux TL, comme évoqué au point 4) de la réponse, me semble donc être de bon augure."

Mme Marianne Huguenin, Syndique, donne raison à M. Rouyet, que le changement d'une entreprise de sous-traitance est un choix relativement important. "En même temps, c'est un choix qui est de la compétence de la Direction. Celle-ci s'est rendu compte que, vu les conséquences politiques de ce genre de choix, une information au Conseil d'administration peut être nécessaire. La direction des TL reconnaît que le SEV a été informé tardivement (en septembre); votre réaction leur sera transmise. Sur le fond, cela fait des années que le nettoyage aux TL est sous-traité. Les TL ne peuvent que demander le respect de la convention collective. Ils ignoraient que cette convention collective comportait une "feinte" qui permettait ce qu'on a appelé un "dumping" salarial crasse, permettant de payer des gens fr. 16.50 de l'heure, en considérant que leurs travaux sont légers. Les TL sont liés à ce sous-traitant, ils ne peuvent pas le dénoncer, mais il faut rappeler que ce sont les syndicats qui ont signé cette convention collective, y compris cette exception. Nous allons faire la pression nécessaire pour la situation à l'avenir, y compris d'envisager de prendre ces tâches à l'interne, mais les syndicats de leur côté doivent se pencher sur cette question.

Il se pose la même question pour le nettoyage des Ateliers de la Ville de Renens; normalement, comme l'ensemble du bâtiment, pour le canton et pour l'EPFL, il y a sous-traitance. Nous allons passer un contrat de nettoyage avec une entreprise; avant de signer le contrat, nous avons demandé de connaître les salaires. Les salaires sont du même ordre, et nous n'avons pas l'intention de traiter dans ces conditions. Grâce à l'interpellation, le débat aux TL a eu lieu, il va continuer, mais j'incite vivement les syndicats de la branche du nettoyage à dénoncer l'application de la

notion de travaux légers. Je m'engage à faire ce que je peux au niveau de l'administration des TL:"

M. Olivier Barraud (PSR) enchaîne par rapport à ce qui vient d'être dit. La convention collective dans le domaine du nettoyage a le mérite d'instaurer des salaires minimaux, ce qui n'était pas le cas auparavant dans la branche. Les salaires minimaux pour les employés avec CFC sont de l'ordre de fr. 4'300.-, on ne peut pas dire que c'est une convention qui est à jeter à la poubelle. Elle est le fruit d'une négociation entre partenaires sociaux, c'est le résultat d'un rapport de forces. Il y a certainement des améliorations à apporter. La position des TL n'est pas claire. Car dans l'appel d'offres, il était possible de spécifier qu'il ne s'agit pas de travaux légers, qu'il s'agit de travaux de la catégorie 1, 2 3, 4 de la convention collective, et pas de la catégorie 5. C'est un peu facile de vouloir se départir de sa responsabilité dans ce dossier, que ce soit au niveau de la Direction des TL ou au niveau du Conseil d'administration.

Mme Marianne Huguenin, syndique "Personne ne se départit de sa responsabilité. On fera de notre côté ce qu'on peut, et vous ferez de votre côté ce que vous pourrez."

M. Olivier Barraud (PSR) remercie la Municipalité de la réponse très complète (plus de neuf pages de réponse) à son interpellation sur la création d'un grand pôle commercial dans le secteur de l'électricité. Il désire donner quelques commentaires:

"Premièrement, on constate qu'un arrêté du Tribunal fédéral consacre la liberté de négoce et ouvre de ce fait le marché de l'électricité à la concurrence.

Deuxièmement, on constate une hausse des prix, pas uniquement due à la libéralisation, également due à la loi de l'offre et de la demande en matière d'électricité, mais c'est en grande partie dû à cette libéralisation, où quelques grosses entreprises de production jouent avec le robinet de manière à ce que les prix soient suffisamment avantageux.

En ce qui concerne plus particulièrement le SIE, d'abord la remarque par rapport à la gestion des clients, prétendant que le SIE doit se séparer de son service commercial pour être plus professionnel, parce qu'on va avoir de grandes variations de prix sur le marché de l'électricité, notamment pour les gros clients. De manière à répondre correctement à ces clients, il faut avoir un appareil commercial suffisamment bien doté pour être toujours très compétitif. Ceci est une théorie. D'un autre côté j'ai entendu de grosses entreprises qui cherchaient le contraire que de regarder toujours le meilleur prix au mois, parce que ça induisait beaucoup de démarches et de frais; elles cherchaient plutôt la stabilité dans les prix de l'électricité, de manière à pouvoir avoir des budgets annuels. La tendance est plutôt à faire des contrats de moyenne et longue durée, afin d'avoir une stabilité des prix.

Pour les petits clients, pour nous. Il est dit qu'avec ce nouveau système ou pourra avoir une plus grande variation de l'offre commerciale. Ce qui m'importe avant tout, c'est d'avoir de l'électricité qui arrive à ma prise. Une autre question: quel est le type d'électricité qui arrive? On nous parle de l'énergie verte. Payer pour une énergie verte, tout en sachant que dans sa prise, il vient de l'énergie nucléaire quand même et qu'il n'est pas possible de contrôler quelle énergie arrive dans la prise, cela pose

problème. On sait que c'est pour subventionner de l'énergie verte, mais comment contrôler que cet argent récolté par le biais de ces offres commerciales va réellement pour les énergies vertes?

On nous dit que les SIE seront un partenaire important. La lecture de cette réponse nous montre que ce ne sera pas le cas. Dans le Conseil d'administration de 13 personnes, la Romande Energie a 7 sièges et les décisions se prennent à la majorité simple! Le SIE a deux sièges. On n'est pas un partenaire important quand on a deux sièges, on peut certes donner son opinion dans le cadre du Conseil d'administration, mais vous aurez toutes et tous compris que c'est la Romande Energie qui fera la politique commerciale du SIE à l'avenir. Je ne me prononce pas si c'est bien ou c'est mal, mais il faut le savoir.

A propos de la réponse donnée au Conseiller communal Thierry Oppikofer concernant le nouveau système de ramassage des déchets encombrants. "J'estime à titre personnel que cette réponse n'est pas très satisfaisante, ni très responsable. Je m'étonne qu'on n'ait pas envisagé le ramassage sur appel des déchets encombrants, comme ça se pratique à Vevey, à Fribourg, à Yverdon par exemple. Je souhaite qu'on étudie une fois réellement cette option, qui avait été évoquée lors d'une réunion où les partis étaient consultés sur cet objet. L'ouverture de la nouvelle déchetterie à Malley va permettre à passablement de gens d'amener directement les déchets à la déchetterie, avec une amélioration du tri car il sera fait avec l'aide du professionnel sur place. "

M. Michel Brun (PSR) remercie la Municipalité pour sa réponse à l'interpellation concernant le déménagement du Centre social régional de l'Ouest lausannois. Il insiste sur le caractère particulièrement urgent du déménagement, étant données les conditions de travail particulièrement difficiles des assistants sociaux, qui sont à trois ou quatre par bureau, ce qui pose des problèmes au niveau des entretiens.

M. Pascal Ruschetta (PSR) intervient en soutien à la motion de Mme Schmid et la réponse de la Municipalité. Il demande "Pourquoi ne pas soumettre toutes les places de jeux aux mêmes conditions, et surtout y effectuer quelques contrôles? le but est de laisser ces quelques mètres carrés aux enfants, afin qu'ils puissent y jouer en toute insouciance."

M. Jean-François Clément, Municipal, en réponse à l'intervention de M. Barraud sur le SIE SA, précise qu'ils sont trois personnes au Conseil d'administration: Mme Huguenin, M. Perreten et lui-même. "La décision qui a été prise et qui est rapportée dans ce long document est le fruit d'un très long travail. C'est une réflexion qui nous a été imposée par un environnement. Nous étions opposés à cette libéralisation. Nous n'avons pas eu d'autre choix que d'adapter nos structures, notre fonctionnement, à la réalité qui est celle-ci. M. Barraud a dressé un tableau plutôt sombre. Ce qui est positif, c'est que nous gardons en nos mains le contrôle d'un réseau fiable, performant, ce qui nous permettra de travailler au développement de produits durables, de pouvoir apporter aux citoyens, aux petites entreprises, aux grandes écoles un courant électrique de manière satisfaisante. C'est ce que nous

pouvions sauvegarder, bien que nous ayons dû nous séparer de la partie vente de l'électricité."

M. Michel Perreten, Municipal, réplique à M. Barraud que de nombreuses solutions ont été étudiées concernant le ramassage des encombrants. Il nous a semblé intéressant de laisser les gens chiner ou trier, ce qui peut rendre service à quelqu'un. Il y a une deuxième déchetterie, ouverte tous les jours, y compris entre midi et une heure, je vous encourage à y aller. Vous allez recevoir un dépliant qui vous explique tout cela. Par exemple, tout ce qui fait moins de 60 cm, va à la poubelle, pas au bord de la route. Si vous avez une paire de souliers de skis, ou vous la mettez au videgrenier, ou vous la donnez, ou vous la mettez à la poubelle, mais elle ne va pas au bord de la route. Aux encombrants, elle est mise dans le camion, broyée, et cela nous coûte fr. 50.- de plus la tonne.

Mme Anne Holenweg (PSR) désire réagir à la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Catheline Reymond. Elle rappelle la débat que ce Conseil avait fait sur ce même thème il y a douze ans, et s'étonne qu'on fasse maintenant référence à Givisiez, alors qu'à l'époque elle avait prié le municipal concerné, M. Perreten déjà, de s'y intéresser. Le PS est opposé à tout système de financement qui aggraverait la situation des catégories de la population à faible revenu et/ou à charges familiales importantes. La taxe au sac a en plus le défaut de péjorer aussi les conditions de travail des employés de la voirie, qui doivent soulever alors des sacs archipleins, donc archilourds (de deux à cinq fois plus lourds qu'auparavant). Mme Holenweg tient à soutenir l'intérêt que pourrait porter enfin la Municipalité à l'expérience de Givisiez, seule à sa connaissance à concilier les contraintes sociales, économiques et écologiques sur ce dossier, sous réserve du problème de dos des employés de voirie... pour peu que ce modèle intéresse aussi les communes voisines et Lausanne-région. Ce modèle consiste à évaluer la quantité de déchets non recyclables produite par chaque personne, de distribuer le nombre de sacs permettant de les récolter (pris en charge par l'impôt), et de proposer l'achat de sacs supplémentaires à ceux qui ne voudraient pas faire leur travail correctement.

M. Olivier Golaz, Municipal, en réponse à l'intervention de M. Ruschetta. Pourquoi avoir choisi le parc de Broye? Tout simplement parce que la première question est venue de ce parc. Ce sera l'occasion d'y faire un test. Ce ne sont pas les fr. 420.- de la pose des panneaux qui vont retenir la Municipalité à aller un tout petit peu plus loin. Avec Environnement-maintenance, la Municipalité est en train de réfléchir à un projet pour assermenter des jardiniers, balayeurs ou d'autres employés du CTC, pour pouvoir contrôler les gens qui ne respectent pas la loi et laissent faire les besoins de leur chien n'importe où et n'importe comment.

Mme Marianne Huguenin, syndique, en réponse à Mme Holenweg, indique que ce sujet est débattu au niveau de l'agglomération et de Lausanne-région. Il y a une forte pression au niveau de Lausanne-région pour que l'ensemble de l'agglomération fasse une taxe forfaitaire, la même taxe qui a été refusée en référendum populaire à Renens en 1998, par plus de 70%, et qui avait aussi été refusée par la population renanaise dans le référendum cantonal. La position municipale doit tenir compte de ces votes,

redire que la taxe forfaitaire n'est ni sociale ni écologique, Renens est seule avec Lausanne à avoir cette position, au sein des communes de Lausanne-région. Il y a une loi fédérale, une loi cantonale (même si la disposition n'est pas forcément très claire). Le temps ne presse pas, puisqu'il y a une majorité des communes vaudoises qui sont pour l'instant sans taxe. Renens va privilégier l'éducation, prendre le temps, améliorer le système de récolte de déchets, et rechercher (parce qu'il faudra appliquer la loi une fois ou l'autre) une solution à la fois écologique et sociale.

M. Jacques Depallens, Municipal, désire rassurer M. Brun. Le CSR a dû trouver rapidement des locaux qui permettent, notamment au niveau informatique, d'avoir un lien avec le canton et de verser les prestations immédiatement (que personne ne doive attendre deux ou trois mois pour des retards informatiques); il a dû trouver des locaux dont les baux étaient flexibles (pour ne pas se faire enfermer dans une solution de baux commerciaux à cinq ans qui auraient hypothéqué la suite), et il est sur un "coup" au centre de Renens dans des locaux bien conçus, ou le retour à la rue de Lausanne 21 avec des réaménagements qui nous conviendraient. La solution va tomber assez rapidement et le Conseil en sera informé dès que possible.

M. Michel Perreten, Municipal, souligne que la solution idéale pour les déchets n'est pas encore trouvée. La taxe au sac, même avec le système comme à Givisiez, entraîne des difficultés dues aux tricheurs. Les communes alentour de celles qui ont instauré les taxes au sac ont vu leurs déchets augmenter de 30%!

La discussion sur les communications de la Municipalité est close.

6 Communications de la Commission des finances.

La Commission des finances n'a pas de communication

7 Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

Mme Catheline Reymond, présidente de la commission:

"La CARIC s'est réunie récemment pour étudier la faisabilité d'un gymnase dans l'Ouest. Lors de cette réunion, nous avons pu constater qu'il y avait un potentiel certain au niveau des élèves, et qu'il y aurait également un potentiel au niveau des terrains. La CARIC a l'intention d'approcher les communes environnantes pour récolter un maximum de soutiens pour ce projet. "

La discussion est ouverte sur cette communication, qui n'est pas utilisée.

8 Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

M. Jean-Jacques Ambresin, président de la commission, a rencontré Mmes Martine Heiniger et Tinetta Maystre, afin de préciser le rôle de la CUAT. C'est un organe consultatif qui devrait se prononcer en amont des projets, mais cette commission peut aussi se prononcer sur des préavis. Il s'agira de trouver le bon équilibre entre ces deux tâches. Pour 2008, 4 séances sont prévues

La prochaine séance de la CUAT aura lieu le mardi 8 janvier à 18 h 30, pour parler du SDOL et du projet de la Gare.

Une deuxième séance devrait être consacrée au Plan général d'affectation (PGA), sous réserve d'actualité ou d'initiative de la CUAT.

M. Ambresin a entendu dire que le PALM se réunit le 21 décembre pour parler du tram et de la gare. Il demande à Mme Maystre: à quel stade de l'étude se situe cette séance, qui y participe, est-il prématuré de consulter la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire, ou devrait-elle l'être pour qu'elle ne soit pas mise en présence d'un projet tout ficelé?

Mme Marianne Huguenin, Syndique répond à M. Ambresin, car dans le cadre du Schéma Directeur de l'Ouest lausannois (SDOL), Mme Maystre préside les chantiers sur Malley et sur la Gare de Renens, et qu'elle-même est au GROFIL (Groupe de Pilotage) du SDOL, et suit les projets PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges) et "Axe lourd".

"Ce dossier avance maintenant à toute vitesse (parce qu'il n'a pas avancé très vite avant). Les options ne vont pas se prendre le 21 décembre au PALM, mais dans un groupe qui s'appelle la DEPOL (Délégation politique nommée par le PALM), dans laquelle je suis, hélas, la seule représentante pour toutes les communes de l'Ouest lausannois, la seule représentante du SDOL, avec des représentants de la commune de Lausanne, du Schéma Directeur du Nord, du Schéma Directeur de l'Est, du Schéma Directeur de Morges, de Lausanne-Région et de l'Association des communes de la région morgienne, qui sur le plan institutionnel représentent les communes. Vous savez qu'on n'a hélas pas réussi à faire une structure politique d'agglomération qui implique les conseillers communaux. Ces deux instances, la DEPOL et le PALM, sont pilotées par le Conseil d'Etat. Il y a eu un mandat à une entreprise pour élaborer un réseau. Non seulement il faut avoir un prochain projet d'axe lourd dans l'agglomération lausannoise, mais il est important de le mettre en lien avec les futurs projets. On réalise à quel point ce n'a été fait ni pour le M1 ni pour le M2: chaque ligne a été conçue pour elle-même sans penser comment elle croise, comment elle joue par la suite avec les lignes futures. Dans ce cadre-là, le réseau est en train d'être tracé. C'est entre le 20 décembre, avec aussi les techniciens qui travaillent de leur côté (techniciens du Schéma directeur, du canton, des TL) et le 9 janvier que les décisions vont être prises dans ce gremium.

Ni les commissions consultatives d'urbanisme des communes, ni même les Municipalités (qui sont informées par les retours qu'on peut donner) ne sont impliquées.

Il faut aller vite, on est au dernier moment, il faut un projet pour lequel on puisse rapidement apposer un crédit d'étude pour que le projet puisse être pris en considération à Berne. Il faut décider quel axe lourd, quels endroits possibles.

Au niveau des communes de l'Ouest, on entend se battre pour pousser la nécessité d'un axe lourd qui relie l'Ouest lausannois à Lausanne. Il est escompté que la majorité du développement possible de l'agglomération va se faire dans l'Ouest lausannois, qui a besoin de ce projet, dont le tracé est discuté maintenant, principalement au niveau technique, mais avec des validations politiques qui vont se faire entre le 20 décembre et le 9 janvier.

M. Laurent Desarzens (Les Verts) "suite au rapport du préavis N°16 présenté ici le 7 juin dernier, j'ai le plaisir de transmettre au président de la Commission d'urbanisme un projet concernant les communications en général sur le territoire de la commune de Renens. Il peut s'agir d'un projet de loi, de règlement ou de recommandations. Par cette annonce, mon souhait serait d'intéresser quelques passionnés ou spécialistes parmi vous, qui pourraient dès lors le découvrir en même temps que les membres de la commission et la Municipalité, afin que les personnes intéressées puissent apporter leurs idées.

Après 17 mois d'évènements liés à la téléphonie mobile ici à Renens (entre pétitions, oppositions, mais aussi colloques, discussions, informations et rencontres entre partenaires), il est temps d'émettre des suggestions dans ce domaine. Comme le souhaite d'ailleurs la Municipalité et comme l'ont souhaité les commissaires qui ont étudié et approuvé le préavis N° 16. Je crois que c'est un projet positif, qui tient compte des besoins, mais aussi de toutes les parties en présence, en commençant par le citoyen et en passant par le consommateur, les entreprises et les opérateurs eux-mêmes. Sans oublier un acteur essentiel qui est la commune et son pouvoir décisionnel en matière de construction et d'installations. Ces derniers temps, le Tribunal Fédéral a rappelé à plusieurs reprises que les communes avaient la possibilité de légiférer en la matière.

Dernièrement, j'ai étudié des textes d'initiatives populaires, notamment cantonaux. Ils ne sont pas très encourageants car généralement issus de réactions émotionnelles et visant essentiellement au blocage. J'ai aussi étudié plusieurs décrets du Tribunal Fédéral octroyant des "faits moratoires" à des communes, notamment en Suisse alémanique. Ce n'est pas une bonne solution non plus car ces moratoires finissent par éloigner les communes de tous les pôles de décision.

Je souhaite qu'un débat s'ouvre prochainement sur ce thème entre tous les intervenants. En même temps que je transmets ce projet au président de la commission, je distribuerai des copies aux présidents des groupes ainsi qu'à la Municipalité afin que ceux parmi vous qui s'y intéressent puissent y avoir accès."

9 Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.

M. Olivier Barraud (PSR) L'association intercommunale "Sécurité dans l'Ouest lausannois" a siégé à deux reprises, dont le 24 octobre pour la séance d'assermentation. M. Pascal Delessert, conseiller communal à Prilly, a été élu

président, M. Nicolas Freymond vice-président du bureau et Olivier Barraud à la commission de gestion. Le principal travail de ce conseil intercommunal s'est concentré sur les préavis de début de législature, notamment l'autorisation à plaider de l'autorisation de dépenses complémentaires. Le gros du travail va venir dans la prochaine séance, le 11 décembre qui va traiter du budget (16 millions), et du règlement du Conseil intercommunal (droit d'initiative, motions, postulats, etc). "Les huit conseillers renanais sont vos porte-parole dans cette association, n'hésitez pas à leur soumettre vos questions."

M. Jean-Jacques Ambresin (PSR) La commission de gestion de l'ARASOL (Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois) s'est réunie le 14 novembre et a approuvé à son niveau le projet de budget pour 2008. La dépense pour Renens sera de fr. 77'200.-. A cette occasion, le directeur du CSR a (re)donné quelques informations sur l'incendie et ses répercussions sur le fonctionnement du CSR. En dépit de l'embellie économique, dans l'Ouest pour l'instant le nombre de dossiers à traiter par le CSR continuer à augmenter.

Le Président ouvre la discussion. Elle n'est pas utilisée.

10 Développement du postulat de M. Mady Keita "Cri d'alarme pour jeunes de 18 ans et plus".

"Tout d'abord, je voudrais vous éclairer sur deux points:

- 1) Depuis le dépôt de ce postulat, j'ai dû m'expliquer devant certaines personnes qui craignent qu'il pourrait menacer des postes de travail, à commencer par le mien. Je pense qu'elles n'ont pas compris le fond de mon postulat.
- 2) Beaucoup de personnes ont de la peine à faire la différence entre les personnes actives auprès des jeunes: animateurs, éducateurs, assistants sociaux, travailleurs hors murs.

Ce postulat est parti d'un constat qui est réel, certains jeunes Renanais de plus de 18 ans, adultes, sortis de l'enseignement obligatoire et n'ayant pour la plupart aucun projet professionnel se trouvent en situation de rupture, marginalisés tant sur le plan social que sur le plan professionnel. Cette absence de repères et d'identification entraîne souvent un manque de confiance envers les institutions pouvant leur apporter une aide. En citant les lieux où certains de ces jeunes se rencontrent, j'ai parlé de la Gare, de la Place du Marché et du CRA.

En citant le CRA, mon but était de vous dire que les animateurs du Centre ne sont ni des éducateurs, ni des assistants sociaux et ni des travailleurs hors murs. Bref, c'est pour dire que si on continuait à s'occuper de ces jeunes de plus de 18 ans, cela pourrait nuire aux prestations offertes aux plus jeunes. Je sais qu'il existe déjà plusieurs programmes pour aider les jeunes de plus de 18 ans, proposés par des institutions, par le délégué jeunesse au par d'autres professionnels.

Ma proposition de mentor n'est pas de remplacer ceux-ci, mais de compléter l'offre. Un mentor n'a pas un rôle improvisé d'éducateur, d'assistant social ou d'animateur, il se limite à redonner l'espoir en encourageant les jeunes à mobiliser leurs qualités et leurs ressources en plus d'être un lien entre le jeune et la société. Les mentors sont

des jeunes adultes, tous insérés professionnellement et socialement. Ils ont une vie de famille et sont actifs au sein de leur communauté. Ils bénéficient de la confiance de leurs pairs et sont déjà reconnus comme des personnes de référence. Ils incarnent par leur trajectoire de vie, leurs origines, leurs pratiques sportives et leur réputation, des modèles identificatoires rassurants.

Il faut savoir que ce système de mentorat existe déjà, instauré en janvier 2004 par l'Etat et la Ville de Neuchâtel, en collaboration avec les animateurs du centre de loisirs et le délégué cantonal aux étrangers. A fin 2006, sur 70 jeunes suivis par leurs mentors, 43 ont trouvé des solutions significatives à leurs problèmes: 29 ont trouvé un travail fixe, 9 sont en apprentissage ou ont commencé une formation, 5 ont été placés dans une mesure d'insertion. Des résultats très positifs ont été mis en lumière par l'évaluation scientifique réalisée par l'Institut de psychologie de l'Université de Neuchâtel, qui se trouve sur le site www.alterconnexion.ch.

Partant de ce constat et des idées mentionnées, je demande à la Municipalité de mettre en place le projet de mentorat avec la participation du délégué jeunesse, du délégué de l'intégration et des animateurs socioculturels pour aider ses jeunes Renanais en difficulté."

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) Le groupe Fourmi rouge propose que cette intéressante proposition soit étudiée par une commission

Cette proposition étant appuyée par une majorité des membres du Conseil, elle est adoptée. Les groupes voudront bien communiquer leurs commissaires au Président.

11 Budgets 2008 de la Commune

- a) de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge.
- b) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy.
- c) de la Commune de Renens.

M. Michel Brun, président de la Commission des finances

Chaque Conseillère et Conseiller ayant reçu le rapport de la Commission des finances, il ne sera pas lu.

- a) Budget de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge. Discussion ouverte, pas utilisée.
- b) Budget de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy. Discussion ouverte, pas utilisée.
- c) Budget 2008 de la Commune de Renens.

Avant de passer à la revue détaillée, dicastère par dicastère, le Président ouvre la discussion générale sur le budget de la Commune.

M. Jean-François Clément, Municipal : "Quand nous avons fait le budget, les prévisions par rapport à l'indice des prix à la consommation étaient plus basses et on avait mis au budget une indexation pour un montant de 0,8%. Par décision municipale prise en Municipalité la semaine passée, nous avons pris l'indice des prix

à la consommation actuelle, de octobre à octobre, et nous arrivons à une indexation pour un montant de 1,3%. Ce qui fait qu'en page 4 du préambule, sous "augmentation des charges du personnel", il y a lieu de modifier la ligne 2 qui passe de 118'300 à 192 200. C'est en accord avec le président de la Commission des finances que je vous donne cette information maintenant. "

M. Olivier Barraud (PSR) remercie le Municipal des finances pour cette communication. Il s'était en effet étonné de ne voir que 0,8% d'indexation pour les employés de la Commune. Il rappelle que deux éléments sont importants concernant les augmentations des charges du personnel. Il y a les augmentations statutaires et l'indexation; la partie statutaire représente 1,1% de la masse salariale et l'indexation sera de 1,3%, ce qui fait une augmentation des salaires actuels (sans compter les nouveaux postes) de 2,4%. En comparaison avec le résultat des négociations salariales faites dans le secteur public, parapublic et privé, ce n'est pas suffisant. Le groupe socialiste, certains de ses membres, auraient aimé rajouter une augmentation réelle, comme ça a été le cas pour le personnel de la Confédération, qui voit s'octroyer 1% général d'augmentation de salaire en plus de l'indexation. C'est le cas aussi ailleurs, à la COOP et dans différentes entreprises. La compensation du renchérissement ne permet pas le maintien du pouvoir d'achat, car le calcul de l'indice ne tient pas en compte tous les facteurs. Le Parti socialiste est tout de même satisfait, car la priorité a été donnée aux nouveaux postes, qui sont une nécessité pour l'administration communale; ils permettront aussi de décharger du stress certains employés. Le Parti socialiste est satisfait qu'on garde une marge pour la révision du statut du personnel communal. Il souhaite que la Municipalité fasse aboutir la révision du en 2008 (qui est du ressort du Conseil communal), afin de le moderniser et l'améliorer.

Mme Marianne Huguenin, Syndique répond à M. Barraud que la Municipalité, cette année, s'est contentée de respecter le statut du personnel, d'accorder l'indexation qui s'ajoute aux annuités. "L'année dernière, nous avons donnée une prime de fr. 500.- par employé, qui nous semblait plus juste qu'une indexation, car celle-ci accroît l'écart entre les hauts salaires et les petits salaires. Cette année, nous avons jugé que l'augmentation des postes salariaux en fonction des nouveaux postes demandés était importante, et nous n'avons pas fait plus que le statut du personnel. Concernant la révision du statut: lors de la précédente législature, il y avait eu un grand chantier de révision du statut, qui s'est enlisé. La difficulté était à la fois de ne pas mettre en cause le statut de la fonction publique, de donner quelque chose aux employés (il y avait la revendication d'une semaine de vacances supplémentaire), et de tenir compte du contexte de chômage dans la commune. Ce projet est resté bloqué, alors qu'il y avait eu un gros travail interne, tant par la délégation de la Municipalité que par la délégation des employés. Avant de ré-empoigner ce problème, la Municipalité voulait s'assurer qu'elle mènerait ce projet à bout, politiquement, administrativement et syndicalement. La revendication des employés de la commune de Renens n'est pas prioritairement une augmentation salariale, mais bien plus la 5^{ème} semaine de vacances, qui implique un renforcement du personnel encore bien plus important

que celui qu'on vous a demandé, et cela implique aussi des endroits pour asseoir les gens qui vont travailler, alors qu'on est déjà limité au niveau des locaux.

M. Olivier Barraud remercie Mme la Syndique. Son intervention allait dans le même sens: d'abord le renforcement du personnel, ensuite l'ouverture du statut. Il désire faire remarquer que la prime unique n'est pas le moyen le plus juste, car elle n'est pas pérenne, elle n'est pas dans le salaire, elle n'est pas garantie, en ce sens il n'est pas juste de dire qu'une prime unique vaut mieux qu'une indexation plus élevée.

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR): Le budget qui nous est présenté n'est pas très raisonnable, ni responsable. Des investissements importants sont consentis, je ne les remets pas du tout en cause. Par contre, on crée à chaque occasion de nouvelles charges opérationnelles. Malgré les justificatifs avancés, je ne suis pas convaincu que nous aurions besoin de 11,2 EPT supplémentaires. Depuis 2004, le personnel augmente régulièrement, mais ces 11 postes supplémentaires me font plutôt croire qu'ils satisferont des tâches administratives autoalimentées. Par exemple, nous engageons un 0,6 EPT pour l'affecter à la Grande Salle, pour mieux la louer, nous dit-on. Mais pourquoi n'y a-t-il pas plus de produits au budget? Bref, la machine à dépenser est lancée! On nous répète à chaque occasion que les finances de la commune vont bien, alors qu'on a -3,7 millions, qu'est-ce que ce sera quand cela ira moins bien? Je n'accepterai pas ce budget tel quel.

M. Jean-François Clément, Municipal réagit aux propos de M. Dupuis. "Ce budget est le résultat d'un énorme travail. Il est responsable parce que la ville de Renens croît, les besoins de nos citoyens aussi. Si on ne répond pas à ces besoins quand les finances vont mieux, je vois mal quand nous pourrions y répondre. C'est justement parce que maintenant, nos finances vont bien, qu'il faut qu'on rattrape un énorme retard. On a eu 5 à 10 ans pendant lesquelles on a eu très peu de ressources pour investir (on a eu pendant des années des investissements pour 3 millions par année). Nous devons maintenant rattraper notre retard, notamment au niveau des infrastructures scolaires. Nous avons aussi des collaborateurs que nous devons faire travailler dans de bonnes conditions. Nous n'avons concédé que les postes qui sont là. Nos besoins sont plus importants que ça. En fait, on n'a pas pu répondre aux besoins réels des services, qui sont maintenant dans la surcharge, pour des raisons simples, parce qu'on ne passe pas de 3 millions d'investissements à 34-35 sans imaginer doter mieux nos effectifs. On a demandé à tous nos services de contenir leurs demandes. On leur a dit : on entend vos demandes, elles sont bien réelles, nous ne pouvons pas les mettre toutes en œuvre maintenant, on va procéder dans un étalement de ces demandes de manière à pouvoir garantir l'avenir. C'est dans ce sens que je sens ce budget extrêmement responsable, et je ne vous suis pas.

La discussion générale est close, le Président passe à la discussion dicastère par dicastère:

- Préambule, pages roses I à XIII .

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, elle est close.

- Comptes de fonctionnement, page 1, tableau récapitulatif et comparatif triennal.
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, elle est close.
- Administration générale, pages 2 à 10.
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, elle est close.
- Finances, informatique et cultes, pages 11 à 16.
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, elle est close.
- Centre technique communal, pages 17 à 40.
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, elle est close.
- Culture, jeunesse et sports, pages 41 à 48.
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, elle est close.
- Sécurité publique, pages 49 à 53.
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, elle est close.
- Sécurité sociale, pages 54 à 59.
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, elle est close.
- Comptes d'investissements, pages 89 à 103.
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, elle est close.

Le Président rouvre la discussion générale sur le budget 2007 de la Commune de Renens. Elle n'est pas utilisée.

M. Michel Brun lit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Renens

Vu le projet présenté par la Municipalité

Ouï (lu) le rapport de la Commission des Finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTE les budgets 2008 :

- a) de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge.
- b) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy.
- c) de la Commune de Renens.

PREND ACTE

du plan des investissements de la Commune de Renens pour les années 2007 à 2011.

M. Eugène Roscigno (PSR) rappelle qu'il faut faire voter les observations.

M. Michel Brun lit l'observation numéro une et sa réponse, qui a été acceptée par la commission.

Le Président met aux voix la réponse de la Municipalité, qui est acceptée à la majorité.

M. Michel Brun lit le vœu numéro un et sa réponse. La réponse n'est pas soumise au vote du Conseil.

Le Président met aux voix

- Le budget 2008 de l'Organisme intercommunal Mèbre-Sorge.

Adopté à la majorité.

- Le budget 2008 de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy.

Adopté à la majorité.

- Le budget 2008 de la Commune de Renens

Adopté avec 8 oppositions et 1 abstention.

M. Jean-François Clément, Municipal, remercie la Commission des finances pour le climat de collaboration et le travail, et remercie le Conseil pour le vote largement favorable à ce budget, qui permettra d'améliorer les prestations aux citoyens.

12 **Préavis N° 38 -2007 - Subventionnement communal de l'immeuble du chemin des Corbettes 5, propriété de la Société Coopérative d'Habitation de Renens (SCHR).**

M. Michele Scala, président-rapporteur. Le rapport ci-dessous ayant été envoyé à chaque Conseillère et Conseiller, il n'est pas lu:

"La commission chargée d'étudier les préavis N° 38 s'est réunie le lundi 12 novembre 2007 à 20h00 au Service de la Sécurité sociale, r. de Lausanne 25, Salles de conférences.

La commission était composée de Mesdames Gisèle Martin, Simone Szenyan-Reymond, Irène Frei et Rose-Marie Prêtre et de Messieurs Pascal Golay, Byron Allauca, Bastien Reymond et Michele Scala, président - rapporteur.

Les autorités communales étaient représentées par Mme Jacqueline Schwab Cheffe de service par Messieurs Jacques Depallens, et Jean-François Clément Municipaux. M. Christian Widmer, président de la SCHR (Société Coopérative d'Habitation de Renens) a été convié à la première partie de la séance du 12 novembre

Une visite de chantier de l'immeuble a été organisée le vendredi 9 novembre. Ont participé à la visite Madame Jacqueline Schwab cheffe de service et Michele Scala, M. Christian Widmer en qualité de président de la SCHR et le responsable du chantier.

La commission a pu aborder ouvertement avec les autorités et le président de la SCHR les différents thèmes. La commission remercie sincèrement toutes les personnes qui ont renseigné la commission lors de la visite du chantier et de cette soirée, pour leur disponibilité et la clarté de leurs informations.

Mrs Jacques Depallens, Municipal, Jean-François Clément, Municipal et Jacqueline Schwab, Cheffe de service et M. Christian Widmer ont répondu à toutes les questions lors de la séance du lundi 12 novembre.

Rappel et discussion

Monsieur Depallens a fait un rappel historique de l'immeuble, des autorisations données en ordre, des travaux de transformations et de rénovation, de la situation sur le marché du logement et de l'évolution des charges de subventionnement.

Il s'agit d'un ancien immeuble de 6 logements, repartis sur 3 étages, sans ascenseur. Après la rénovation qui modifie la structure de l'immeuble avec un plus grand volume, les 6 logements ont été transformés en 4 pièces, et 2 nouveaux appartements de 3 pièces ont été créés par la surélévation des combles au 4er étage.

Monsieur Jean-François Clément a rappelé les modalités de subventionnement ainsi que le règlement d'application de la loi sur le logement du 09 septembre 1975 et le cadre de la subvention communale.

Un nouveau règlement d'application de la loi sur le logement va entrer en vigueur à partir du 1er janvier 2008. Le principe de la dégressivité, à partir de la troisième année, va être abandonné au profit d'une aide linéaire sur 15 ans, soit un même montant chaque année. Ce nouveau principe ne remet pas en question le régime des subventions.

La Ville de Renens et la Société coopérative d'habitation de Renens (SCHR) entretiennent d'excellentes relations fondées sur le partenariat. La Ville possède 1'500 actions pour un montant de francs 450'000. Les revenus de ces parts sociales figurent pour un montant de francs 20'250 aux comptes 2006.

La subvention pour les logements subventionnés des Corbettes en 2006 représente un total de Fr. 28'428: Corbettes 7 Fr. 18'984, Corbettes 9 Fr. 9'444.

La Ville de Renens se portait caution auprès de la SCHR pour un montant de 3'160'000 jusqu'à fin 2006. Compte tenu de l'excellente santé financière de la SCHR, attesté par les 4 indicateurs suivants: hypothèque de 17'000'000 - Bilan de 19'000'000 - Coûts de travaux 33'000'000 - valeur ECA 60'000'000, cette caution a été annulée.

Le terrain des Corbettes, dont la surface est de 6'582 m², propriété de la Ville de Renens, est en droit de superficie auprès de la Société coopérative d'habitation de Renens (SCHR). Le revenu du droit de superficie par m² se monte actuellement à 5,43 francs par année. Le terrain reste donc propriété de la Ville de Renens. Le revenu de ce droit de superficie se monte à francs 35'748.10.

Monsieur Christian Widmer a fait remarquer que ce projet n'est autre qu'une copie des réalisations des immeubles Corbettes 9 et 7 qui ont fait l'objet des préavis n° 74

en 2001, n° 30 et 31 en 2003. Il en ira de même pour les deux autres dans les prochaines années. La coopérative est en bonne santé financière.

Les bâtiments jouissent, après rénovation, d'une bonne isolation comportant des économies de chauffage importantes. Le chauffage individuel a été écarté, car il semble créer des distorsions de consommation et de prix entre locataires du fait que le locataire du milieu profiterait du chauffage des locataires habitant aux extrémités de l'immeuble avec, comme conséquence, des pondérations de surface très difficiles à calculer.

Dans l'immeuble Corbettes 5, au rez inférieur, il a été construit une salle commune équipée de cuisine et de toilettes pouvant servir comme lieu de rencontres des résidents des 5 immeubles à l'occasion de fêtes ou d'anniversaires.

S'agissant d'immeubles anciens, il n'y a pas de garages souterrains, mais seulement quelques places à l'extérieur.

Les entreprises, qui ont effectué les travaux, ont respecté les conventions collectives de travail, sauf une qui, ayant sous-traité le travail, s'est retrouvée avec du personnel clandestin.

Madame Jacqueline Schwab a présenté la procédure pour obtenir d'un logement subventionné d'une part et les mécanismes de contrôle d'autre part.

Avis de la commission

La commission prend acte avec satisfaction de la rénovation de l'immeuble, mais regrette ce préavis tardif pratiquement présenté à la fin des travaux et à quelques jours de l'entrée des premiers locataires prévus pour fin décembre 2007.

Pour la commission, la nécessité de ce préavis est évidente. En effet, petit à petit les logements bon marché disparaissent pour cause de démolition, rénovation ou sortie du régime subventionné. Dans les grands projets de construction de ces prochaines années, Place du Marché et la Croisée par exemple, on a prévu de subventionner de nouveaux logements. Mais la commission pense que cela ne suffit pas si on prend en considération la projection des charges de subventionnement sur la base des immeubles actuellement subventionnés. De plus, la pénurie de nouveaux immeubles va s'accroître d'après une récente étude de la BCV. Il serait donc souhaitable que la municipalité présente un plan de subventionnement de logements pour les années à venir.

La commission formule le **vœu** suivant : la commune de Renens fait en sorte que les contrôles de la qualité d'ayant droit soient plus fréquents et surtout plus stricts pour les occupants de logements subventionnés et qu'un système de péréquation se mette en place entre la société coopérative, qui encaisse les loyers hors subventionnement, et l'aide au logement afin d'utiliser le surplus pour en subventionner d'autres.

Conclusion

Le nombre de logements bon marché (sans être subventionnés) diminue inexorablement dans la commune, en fonction des nouveaux projets et des récentes rénovations d'immeubles.

Compte tenu de la situation sur le marché du logement et des besoins de la population, la commission estime toujours justifié de veiller à l'équilibre entre les logements en soutenant des projets de logements à loyers subventionnés.

Ceci d'autant plus que, compte tenu du principe de l'aide dégressive exposé plus haut, les montants des subventions pour habitations à loyers modérés diminuent chaque année et donc que de nouveaux projets peuvent aisément remplacer ceux qui arriveront prochainement au terme de leur dégressivité.

En conclusion, la commission invite le Conseil communal à accepter ce préavis et le principe du subventionnement de l'immeuble du chemin des Corbettes 5, à hauteur de 15%, avec mise de fonds équivalente de la part du Canton, permettant ainsi d'offrir à la population de Renens des logements rénovés à des prix attractifs."

Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge): Le groupe Fourmi rouge soutient évidemment ce projet d'appartements subventionnés. Les besoins ne manquent pas et on ne peut pas dire que notre effort en la matière soit exagéré puisque, comme l'indique la Municipalité, à Renens nous avons moins de 2 % de subventionnés contre plus de 4 % à Bussigny et Morges et même plus de 10 % à Lausanne.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Michele Scala donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 38-2007 de la Municipalité du 22 octobre 2007,

Ouï (lu) le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Accorde le subventionnement communal, selon la loi du 9 septembre 1975, à l'immeuble du chemin des Corbettes 5, propriété de la Société Coopérative d'Habitations de Renens, permettant un abaissement dégressif des loyers de 15% sur les appartements de l'immeuble précité.

Cette somme sera comptabilisée dans le compte No 7640.3655.01 "Subvention aux habitations à loyers modérés" dès 2008, au moment de la mise en location effective, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat concernant la participation cantonale.

Le Président soumet ces conclusions au vote.

C'est à l'unanimité qu'elles sont acceptées par l'Assemblée.

13 Motions, postulats, interpellations

- Interpellation de **Mme Karine Clerc Ulloa** (Fourmi rouge) concernant la pénurie de salle de gymnastique à Renens:

"Il manque de locaux à Renens, pour que les élèves puissent y effectuer les heures réglementaires de gymnastique.

D'après ce que j'ai appris, par des enseignantes soucieuses de pouvoir offrir à leurs élèves, des heures de gymnastique, les classes enfantines et primaires font les frais de cette situation. Actuellement, les classes enfantines ne bénéficient que d'une heure de rythmique hebdomadaire, et celles de primaire n'ont que deux heures de gymnastique chaque semaine. De plus, conséquence de cette situation, le niveau de gymnastique des élèves arrivant en primaire est celui d'élèves débutant l'enfantine.

La gymnastique est une discipline nécessaire au développement des enfants. Il ne s'agit pas simplement de leur permettre de se défouler, mais aussi de favoriser la coordination des mouvements nécessaire à leur développement intellectuel. C'est aussi une discipline qui permet aux élèves de se valoriser, et qui répond à leur besoin de se dépenser, et de se dépasser.

Par ailleurs, un certain nombre d'enfants n'ont pas la possibilité durant leurs loisirs de pratiquer un sport, d'où un besoin plus important d'en pratiquer pendant les heures d'école, ce d'autant qu'ils y ont droit.

Sachant que c'est la commune qui met à disposition des écoles, les locaux scolaires, la question est de savoir actuellement, de combien d'heures de gymnastique bénéficient les élèves dans les différents niveaux et dans quelle mesure sont-ils en dessous des critères légaux définis par la loi scolaire.

D'autre part, sachant qu'une solution durable ne pourra pas être trouvée dans un court terme, serait-il possible de répertorier les lieux potentiels où pourraient se pratiquer le sport sur la commune, afin de faciliter le travail des enseignant-e-s, et surtout, de leur proposer des alternatives. Sachant que la piscine de Chavannes et la patinoire de Malley sont déjà des alternatives utilisées, je vous propose d'autres idées à étudier :

- Tennis de table (il existe un club à Malley).
- Tennis (il existe un club en haut de Renens).
- Différents clubs et cours de danse tels que flamenco, jazz, hip-hop.
- Arts martiaux (judo).

Cette liste, non exhaustive, pourrait permettre de proposer aux élèves de Renens, des alternatives originales et constructives à la pénurie de locaux scolaires.

Je vous remercie pour l'accueil que vous ferez à cette interpellation, au nom des élèves de Renens, des enseignant-e-s qui m'ont sollicitée, de l'APE qui se préoccupe également pour cette question."

Le Président ouvre la discussion sur cette interpellation.

Mme Myriam Romano, Municipale, rappelle que M. Jean-Pierre Leyvraz avait déjà posé ce genre de questions pendant la législature précédente. Il lui avait été mentionné qu'il y avait une carence de quatre salles de gym. à Renens. Avec la construction du Léman, il y en aura deux supplémentaires, mais il en manquera encore deux. Il n'y a pas de rythmique en primaire, seulement en enfantine. Pour le primaire, elle ne sait pas si nous sommes beaucoup en dessous des normes pour la

gymnastique. Les différents lieux cités sont déjà pas mal utilisés, bien qu'ils impliquent des déplacements difficiles à organiser et mangeurs de temps. Il ne s'agira pas seulement de faire une liste exhaustive de tels lieux, mais aussi de préparer le terrain et voir les possibilités d'utilisation.

- Résolution "Pour le soutien au tram dans l'Ouest lausannois", présentée par **M. Jean-Pierre Rouyet** (Fourmi rouge). La fin de cette année et le début de l'année prochaine sont des périodes cruciales pour des projets d'agglomération. C'est pourquoi nous avons pensé qu'il était bon que notre Conseil soutienne le projet de tram dans l'Ouest lausannois. M. Rouyet lit le projet de résolution adressée au Conseil d'Etat, avec information si possible aux autres communes de l'agglomération:

« Le Conseil communal de Renens apporte son soutien au projet de tram dans l'Ouest lausannois.

Un nouvel axe de transports publics est-ouest, de type tram, découle directement du schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL), résultat de la coordination intervenue entre les communes de l'Ouest suite au moratoire décrété par le conseil d'Etat.

Dans le cadre du choix qui doit être fait pour les projets d'agglomération, il demande au Conseil d'Etat de soutenir très clairement et prioritairement ce projet qui répond au développement attendu dans l'Ouest lausannois et sera utile à toute l'agglomération, y compris la commune de Lausanne. »

Le Président ouvre la discussion sur cette résolution.

Elodie Golaz (RCDR) "Diviser pour régner, Berne ne le supporte pas. Pendant que notre agglomération se déchire et prend du retard, les autres cantons ont déjà bouclé leur stratégie de transports, alors soyons vigilants! C'est pourquoi le groupe RCDR soutiendra cette résolution, en demandant avec insistance aux services de M. Marthaler d'avoir une position claire, car chasser deux lièvres à la fois, serait dommageable et nous priverait très probablement de ce soutien."

Mme Marianne Hguenin, Syndique, invite au nom de la Municipalité à voter cette résolution sur ce sujet chaud. "C'est important que l'Ouest lausannois tout entier se mobilise derrière ce projet, qui va nous coûter, mais qui va nous apporter énormément dans le potentiel de développement de l'Ouest lausannois."

La parole n'est plus demandée sur cet objet, **le Président** passe au vote. La résolution est acceptée à l'unanimité.

- Interpellation de **M. Jean-Marc Dupuis** (RCDR): Un avenir pour La Planta. Cette interpellation est intercommunale et sera déposée dans les différentes communes de l'AIC. Elle découle d'une réflexion d'un groupe soucieux de donner un avenir à ce bâtiment suite au refus de la vente au canton. Cette commission est ouverte à tout le monde, la prochaine rencontre étant mardi prochain.
"Les communes ont commencé à reprendre leurs élèves de VSB depuis la rentrée scolaire 2007. A la Planta des classes sont fermées, des enseignants recherchent du travail ailleurs dans le canton, d'autres sont déjà partis ou enseignent à temps partiel dans une autre école. Les élèves de certaines communes doivent changer d'option ou

faire des trajets pour suivre les cours dans une commune voisine. Il faut un nombre suffisant d'élèves pour ouvrir une classe. Ce nombre est difficile à atteindre notamment pour le latin. Les élèves de 7^e VSB qui étaient répartis en 8 classes à la Planta le sont actuellement en 10 classes à travers les communes de l'AIC, occasionnant un surcoût non négligeable.

A l'heure actuelle, les besoins en locaux scolaires ne sont pas ou peu connus. Certaines prévisions nous laissent penser qu'à l'horizon 2010 plusieurs communes manqueront de locaux pour le secondaire. De plus, la configuration géographique des communes penche pour une approche intercommunale.

Dans ce contexte, La Planta doit continuer à exister. Elle pourrait accueillir des classes de 5-6 de plusieurs communes ou tous les élèves suivant le latin, ce qui éviterait de former des classes avec seulement trois ou quatre élèves dans chaque commune. Des classes sport/musique/danse pourraient également y trouver leur place. D'autres solutions, telles classes de développement ou OPTI peuvent également être étudiées. Pour cela, nous aimerions que les communes étudient et appuient la possibilité de créer "l'école de l'Ouest", soit de faire avec les écoles ce qu'on a réussi à faire avec la police.

Nous demandons:

- D'établir une cartographie des besoins scolaires jusqu'en 2020 dans les communes de l'AIC.
- De demander, de manière plus insistante que la dernière fois, une dérogation concernant l'organisation scolaire dans le but d'une organisation régionale.
- De renseigner tous les conseils communaux sur l'enclassement des 7^e VSB (nombre de classes et option par commune).
- D'étudier un nouveau projet de collaboration intercommunale en matière de formation."

Le Président ouvre la discussion sur cette interpellation.

M. Michele Scala (PSR), en son nom personnel, trouve cette organisation (retour des VSB dans les communes) assez compliquée, d'autant plus que La Planta était un exemple de région. Il trouve qu'il a manqué d'une vision claire des objectifs, qui a abouti à une situation déplorable : problème d'effectifs dans les classes et pas de gymnase.

M. Eugène Roscigno (PSR) constate qu'il s'agit d'un faux débat. M Dupuis veut revenir en arrière et recréer La Planta, alors qu'on est simplement en train d'appliquer la loi scolaire. Celle-ci exige que tous les degrés puissent être faits dans le même établissement. Renens est aux normes, comme la plupart des autres communes de notre région. M. Scala regrette que le gymnase n'ait pas pu se faire, car certains n'ont pas voulu faire la vente, et c'est à regretter. Il ne faut pas revenir en arrière sur le plan de l'application de la loi scolaire; il le dit également en tant qu'ancien président de la Commission scolaire. Les 7^e années qui restent à Renens sont des enfants heureux, parce qu'ils peuvent continuer à fréquenter les camarades de classe qu'ils ont fréquentés depuis l'école infantine; ils se retrouvent à la

récréation, ont des activités hors classe où on mélange les niveaux. C'est un apport très important. Il n'y a pas lieu de revenir en arrière.

Mme Anne Holenweg (PSR) constate que M. Dupuis propose l'équivalent d'une fusion de communes. La Municipalité a une réponse à donner sur l'interpellation Barraud depuis quelques mois.

M. Jean-Marc Dupuis ne propose pas une fusion. L'association existe; il s'agit de faire vivre cette AIC. Il ne demande pas non plus le retour des VSB à la Planta. Il demande une étude. Il rappelle aussi que la loi scolaire prévoit des exceptions, qu'il y a une initiative pendante demandant que l'école soit organisée de façon régionale pour avoir plus de rationalisation et ainsi mettre des efforts sur l'encadrement des jeunes et améliorer la formation.

Mme Myriam Romano, Municipale désire rectifier les propos de M. Dupuis sur les enseignants de La Planta qui seraient en train de chercher du travail. "C'est absolument faux. Ce sont des employés cantonaux, dépendant du DFJ; ils ont tous eu la possibilité de travailler dans l'endroit qu'ils ont choisi. Faire courir des bruits de ce type, c'est dévalorisant pour tout le monde. Ceci dit, en entendant vos propos, j'ai l'impression que vous souhaitez qu'on revienne en arrière. Alors que les élèves qui sont maintenant en VSB dans nos communes vont bien, avec des enseignants heureux de pouvoir enseigner enfin aussi à des VSB. Revenir en arrière, cela ne va pas être possible, on n'obtiendra pas une dérogation, comme vous le demandez. Nous respectons maintenant l'article 47 de la loi scolaire. La cartographie des besoins jusqu'en 2020 que vous demandez a déjà été établie par le GTRSOL, et elle nous a justement permis de réorganiser l'organisation scolaire de l'Ouest lausannois. Comme vous faites partie du Conseil intercommunal de l'AIC, vous savez que le comité de direction de l'AIC est en train de chercher une solution de vente du bâtiment. Il n'y a pas d'idée de vouloir en faire un collège pour "sports/études" ni quoi que ce soit d'autre. Depuis le début des débats sur le gymnase à la Planta deux communes ont montré leur intérêt pour pouvoir acheter le bâtiment, Saint-Sulpice et Chavannes. En ce moment, le Comité de direction est en train de regarder dans quelle mesure cette opération pourra se faire. "

M. Jean-Marc Dupuis n'a pas dit que les professeurs n'avaient pas de travail. "Il y en a qui n'acceptent pas forcément ces conditions et cherchaient du travail ailleurs. Je sais que tous les professeurs qui avaient des contrats à durée indéterminée ont tous été recasés. Quant au GTRSOL; il aurait été bien qu'on l'ait aussi à l'AIC quand on a étudié le préavis, mais vous n'avez pas voulu nous le donner.

Mme Myriam Romano rappelle qu'il y a eu une séance publique à La Planta pour donner toutes les informations relative au travail du GTRSOL.

M. Olivier Barraud (PSR) trouve assez piquant que ce soit une des personnes qui ont fait capoter le projet du gymnase dans l'Ouest lausannois qui vienne se préoccuper

de l'utilisation des locaux de La planta! Il a une idée pour ces locaux: faisons un gymnase dans l'Ouest!

- Interpellation sur les nouvelles boîtes postales, **M. Jean-Pierre Leyvraz** (Fourmi rouge):
 "J'ai lu avec intérêt dans Renens Info le communiqué de la Poste sur les changements dans les boîtes aux lettres postales.
 Le communiqué mentionne que pour plus de renseignements on peut s'adresser à la Poste. Mais comme il affirme par ailleurs que les nouveaux emplacements ont été définis d'entente avec la Commune, j'imagine que je peux aussi bien poser mes questions à celle-ci. Les voici.
 - Comment et dans quel cadre s'est déroulée la collaboration entre la Commune et la Poste ? Concrètement, quelle a été la marge de manœuvre de la Commune ?
 - Quelles sont les différences avant / après dans le nombre des boîtes et leurs emplacements ?
 - Là où on enlève une boîte, est-il prévu de mettre, au moins provisoirement, un écriteau indiquant où sont les plus proches ?
 - La communication entre la Poste et la Commune a-t-elle aussi porté sur la fréquence des relèves, pas négligeable pour le courrier A ?
 - Quel jugement la Municipalité porte-t-elle sur le résultat final de cette opération ?"

Le Président ouvre la discussion sur cette interpellation.

Mme Tinetta Maystre, Municipale, fera une réponse écrite la prochaine fois.

La discussion n'est plus utilisée.

- Dépôt du postulat "Domino n'est pas qu'un jeu.", **Mme Rose-Marie Matti** (Fourmi rouge), qu'elle développera à notre prochaine séance:
 "Pour la promotion de logements adaptés aux besoins et aux difficultés des personnes âgées, je demande à la Municipalité d'inclure les appartements Domino dans les projets de nouvelles constructions ainsi que, si possible, dans les anciennes.
 Il s'agit de mettre en place à Renens une solution originale pour le logement des personnes âgées. Dans la réflexion autour de l'habitat de celles-ci, une solution donne de très bons résultats à Sierre et à Genève entre autres: DOMINO, pour DOMicile Nouvelle Option. Nouvelle option intéressante pour les personnes qui ne sont plus totalement indépendantes, mais qui peuvent largement se passer d'un établissement médico-social."

Le Président prend note que ce postulat sera développé à la séance de janvier.

- Interpellation "Ramassage des déchets par l'entreprise Veolia", **M. Olivier Barraud** (PSR):
 "J'ai constaté l'arrivée d'autocollants "Veolia" sur les camions poubelles de l'entreprise Matthey. Le groupe Veolia est un groupe européen, chasseur de marchés publics,

très actif dans le ramassage des déchets, comme dans le domaine des transports publics. Le moins qu'on puisse dire est que leur réputation n'est pas vraiment celle d'un employeur social. Ils ont pour habitude de venir, de soumissionner; leur méthode est simple: ils soupent l'appareil de direction, mettent des gens à eux et ensuite font en sorte de produire pour 20% moins cher, et ils le font sur le dos des salariés en règle générale. Cette constatation amène les questions suivantes:

1. L'entreprise Matthey a-t-elle été rachetée par le groupe Veolia?
2. Quelles sont les répercussions sur le contrat de prestations qui nous lie avec l'entreprise Matthey? A-t-il été modifié et quelle est sa durée de validité?
3. Les conditions de travail des salariés ont-elles été modifiées? Si oui, dans quelles proportions et comment la Municipalité évalue-t-elle la situation?"

M. Michel Perreten, Municipal, en réponse à l'interpellation de M. Barraud donne les réponses suivantes:

1. L'entreprise Matthey transport a toujours son siège à Renens et son exploitation à Bussigny.
2. Nous avons un contrat pour le ramassage des ordures ménagères, du verre, du papier, des objets encombrants et du compost jusqu'en 2010. On peut le prolonger de 5 ans en 5 ans ou le remettre en marché public comme le contrat actuel, qui précise les conditions de travail des employés, qui ne sont pas mauvaises. Le contrat actuel qui a été au marché public il y a maintenant huit ans, tient compte des conditions de travail des employés et elles n'ont pas été changées.
3. L'entreprise Matthey est membre du groupe Veolia, N°1 en Europe pour le ramassage des déchets. C'est pour cela que vous voyez ce logo sur ses camions depuis quelque temps.

Nous sommes très contents des services de l'entreprise Matthey.

J'estime avoir ainsi répondu à l'interpellation de M. Barraud."

M. Olivier Barraud remercie M. Perreten pour sa réponse. Il prend note, en s'en réjouit, que les conditions de travail des salariés n'ont pas été modifiées à la suite de l'intégration de l'entreprise Matthey dans le groupe Veolia.

Le président annonce que deux interpellations ne sont pas arrivées dans les formes. Elles seront traitées au mois de janvier.

14 Propositions individuelles et divers.

M. Laurent Desarzens (Les Verts) a remis à chaque Conseillère et Conseiller un exemplaire de la revue qui s'appelle *Culture en jeu*, relatant les moments forts d'un débat sur la culture du Grand Lausanne, auquel notre Syndique a d'ailleurs participé. *Culture en jeu* est une association qui défend les ressources financières des artistes de toute la Suisse romande. "Elle aura beaucoup de travail l'année prochaine, pour deux grandes raisons: tout d'abord ce sera le moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la culture et donc l'annonce du retrait de la Confédération dans ce domaine. Ce sera aussi l'année (comme cela l'a été en 2002) de la mise en péril des

ressources des loteries, dont tous les bénéfices reviennent, pour l'instant, au social, au sport, à la recherche et à la culture. Ce sont 500 millions chaque année en Suisse qui rendent bien des services aux 26 cantons. Un petit exemple: les casinos doivent une partie de leurs bénéfices à l'AVS (environ 500 millions jusqu'à l'année dernière), mais le compte de l'AVS n'a pas augmenté d'un centime pour autant, puisque la Confédération a réduit sa participation à l'AVS d'un montant équivalent. Sur ce problème des visées des revenus des loteries et des jeux, nous allons certainement y revenir, car le social, le sport, la culture, ça intéresse aussi Renens. " M. Desarzens termine son intervention par un appel à lire la revue, s'y abonner ou adhérer à l'association.

Mme Anne Holenweg (PSR) et M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi Rouge) remercient le Conseil d'avoir accepté, par l'acceptation du budget, une augmentation de la subvention à la Bibliothèque Globlivres, subvention passant de 23 à 25 mille francs. Malgré cela, la situation de Globlivres reste précaire, avec la fin de la participation financière importante liée à de gros projets soutenus par la Confédération. Une reconnaissance par le Canton du travail effectué est en bonne voie, mais ses fruits ne pourront être récoltés qu'en 2009 au plus tôt. En attendant, nous vous appelons à soutenir Globlivres en achetant des billets de loterie.

M. Walter Siegrist (RCDR) intervient en tant que Président des Sociétés locales de Renens. Il constate que le chiffre d'affaires des lotos ont baissé de plus de 60%, privant ainsi les sociétés locales, qui ne peuvent pas tenir tête à la concurrence de la Loterie romande. Il pense qu'il faudrait revoir la réglementation des lotos. D'autre part, il rappelle que les 15 et 16 décembre aura lieu le marché des artisans, c'est le Noël à Renens avec des animations.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, au nom de la Municipalité, remercie le Président et la secrétaire, remercie les Conseillères et Conseillers, et présente ses vœux pour l'année 2008. Au vu de toutes les interventions du Conseil, au vu des projets en cours, la Gare de Renens, l'axe lourd, l'ensemble de ce qui est prévu au budget, cette année 2008 sera chargée. "Je nous la souhaite active, chaleureuse, gaie et créative. "

M. Jacques Berthoud, Président: "La parole n'étant plus demandée, je clos cette séance après vous avoir remercié pour votre excellente participation et votre efficacité. Je profite de l'occasion qui m'est offerte de vous adresser les vœux les plus chaleureux du Bureau du Conseil à l'occasion des fêtes de fin d'année. Que l'année se termine bien pour chacun et que cette période particulière vous permette de souffler un peu avant d'attaquer une nouvelle année prometteuse et riche en joies et féconde en satisfactions.

Je remercie aussi le public en lui souhaitant un bon retour chez lui et me réjouissant de le retrouver l'an prochain.

Mes remerciements s'adressent aussi à TVRL pour la qualité de leur travail chez nous.

Enfin je ne voudrais pas oublier tout le personnel de l'Administration communale, des services communaux, huissiers, le personnel d'entretien interne et externe, jardiniers et intendants.

Au nom de toute cette assemblée, je ne voudrais pas manquer d'adresser nos remerciements à la Municipalité pour le magnifique cadeau qui nous est offert et adresser nos félicitations à l'auteur de l'ouvrage qui se trouve dans le public. Municipalité qui, Syndique en tête, nous a aidé à accomplir notre devoir en toutes connaissances de cause.

A toutes et à tous, je souhaite un Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse année. "

Le Président donne rendez-vous au jeudi 17 janvier 2008 à 20 h 15 à la Salle de Spectacles.

La séance est levée à 21 h 30.

Le Président :

La Secrétaire :

Jacques Berthoud

Suzanne Sisto-Zoller